

F. N. 14989

Sixième Année. — No 1.

Janvier 1926.

Les Amis de la Pologne

TOWARZYSTWO
HISTORYCZNO
LITERACKIE

REVUE MENSUELLE

Rédacteur en Chef : Rosa BAILLY

Secrétaire de la Rédaction : Henri de MONTFORT

Abonnements :
France et Colonies :
5 francs par an.

REDACTION & ADMINISTRATION :
16, Rue Abbé de l'Épée, PARIS-V^e
Anciennement, 26, Rue de Grammont, PARIS-II^e
Téléphone : Gobelins 62-10.

Abonnements :
Etranger :
7 francs par an.

SOMMAIRE

1926 I — Pour nos éditions.)

La Pologne au Conseil de la S. D. N.

L'Actualité.

La Constitution Polonaise. — A. PIASBCKI.

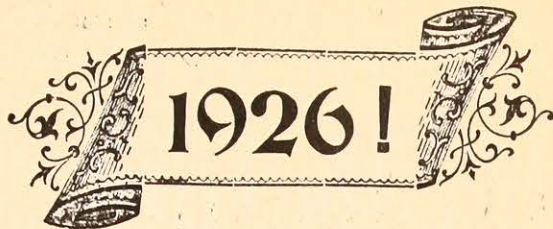
Celui qui a mangé du chien.

La Poésie polonaise d'après guerre. — A. WYLEZYNSKA.

L'Action des Amis de la Pologne.



Une Scène de « LA VARSOVIENNE », de WYSPIANSKI,
Interprétée à Paris par les Artistes de la Société des Amis du Théâtre polonais.



Bonne Année,

Amis Polonais!

Puisse 1926 vous apporter la réparation définitive des injustices qui vous ont accablés.

Que vos ennemis cessent de vous chercher querelle : l'Allemagne à propos de votre port de Dantzig, la Lituanie à propos de votre Capitale du Nord, Vilno.

Que vos Alliés vous traitent avec le respect dû à une grande nation, grande parmi les grandes.

Quant à vos Amis, au cours de l'année nouvelle, ils demanderont l'entrée de la Pologne au Conseil de la Société des Nations.



Sobieski par E. NOUVEL, Préfet des Etudes au Collège Ste-Barbe, une brochure illustrée offerte gracieusement à tous ceux qui en adresseront la demande aux A. P.

Les A. P. vous offrent aussi à titre gracieux un numéro spécimen du : Bulletin des Sociétés Savantes de Léopol, rédigé en français, qui vous permettra d'apprécier l'intense activité intellectuelle de cette capitale de l'Est polonais.

Lecteurs, bonne et heureuse année!

Et n'oubliez pas nos Étrennes!

Souscrivez à notre fonds d'éditions

Trouvez à votre revue de nouveaux abonnés

Achetez et répandez nos cartes postales

Créez des Comités de Groupes scolaires

Aidez-nous à organiser Conférences, Concerts, Fêtes,

Et qu'à la Saint Sylvestre vous puissiez dire : Cette année, je n'ai pas été inutile à ma seconde patrie, à ma chère Pologne.

Pour les Danseurs



Les BALS des A. P. Q. L. (Amis de la Pologne du Quartier Latin), auront lieu à l'Association des Etudiants, 13, rue de la Bûcherie, Paris 15^e.

Dimanche 7 février, à 3 heures.

Samedi 13 mars (Grand Bal de nuit).

Dimanche 18 avril, à 3 heures.

Dimanche 9 mai, à 3 heures.

Dimanche 20 juin (Grande Fête de clôture).

Venez en masse : les bénéfices de ces bals permettent aux A. P. Q. L. de maintenir leurs cours gratuits de polonais.



Pour nos Editions

Les A. P. de l'Ecole primaire Supérieure de Rennes (par Mme Dudouit.....)	47 fr.
Les A. P. du Lycée de jeunes filles de Rennes, (par Mlle Lebbé).....	83
Anonyme, de Rennes.....	100
Mme Hennessy-Przybyszewska.....	45
Mme Bentkowska.....	5
M. Wernicki, de Trieste.....	15
M. Jahan.....	5
M. Carayon.....	5
Mlle Baudel.....	5
Les A. P. du Lycée Fénelon, (par Mme Crussaire).....	568
M. Petit de Plas.....	10
Anonyme.....	10
Mrs Humphrey Moore.....	25
M. André Dollé.....	20
Les A. P. de l'Ecole primaire Supérieure de Nancy.....	50
Mme Morzière.....	2
Comtesse Drohojowska.....	20
M. Raymond Chrétien.....	10
M. André Durand.....	5
Les A. P. du Collège de Brioude, (par M. Dumas).....	42
Mlle Chevillot.....	5

Pour la vaillante école Polonaise de Dantzig.

Mrs Humphrey Moore.....	25 fr.
M. Wernicki.....	10

A nos Collaborateurs

nous offrons gracieusement

un exemplaire du bel ouvrage qui vient de paraître,

L'Armée Polonaise

par CHARLES-HENRY

*Chef adjoint du Cabinet du Président du Conseil,
Ministre de la Guerre.*

PRÉFACE

de M. PAUL PAINLEVÉ,
*Président du Conseil, Ministre de la Guerre,
Membre de l'Institut,*

avec une lettre
du GÉNÉRAL GOURAUD,
*Membre du Conseil Supérieur de la Guerre
Gouverneur Militaire de Paris.*



POLONAISE

La Pologne au Conseil de la S. D. N.

La presse mondiale vient d'être informée par le Secrétariat de la Société des Nations, que celui-ci attendait la demande d'admission du Reich pour les derniers jours de janvier. Aussi, comme il y a, selon l'écriture, plus de joie au ciel pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de dix justes, l'aéropage international de Genève se prépare déjà à accueillir l'Allemagne avec des honneurs exceptionnels. Dès que sa demande aura été reçue, le conseil de la S. D. N. se réunira d'urgence afin d'autoriser la convocation en mars d'une assemblée générale extraordinaire — la première depuis la fondation de la S. D. N. — Et dès que cette assemblée aura prononcé l'admission de l'Allemagne, on s'empressera d'accorder à celle-ci un siège permanent au Conseil. Ce sera sa récompense pour avoir signé les accords de Locarno

Ainsi la France, l'Angleterre, l'Italie, la Tchéco-Slovaquie, la Belgique et l'Allemagne, soit six sur sept des Etats qui auront ratifié les accords de Locarno, seront alors représentés au Conseil de la S. D. N. Mais le sep-

tième, celui sans la bonne volonté duquel Locarno n'aurait sans doute pu aboutir, continuera-t-il à ne pas siéger à ce Conseil ?

Pourtant, avec quelque attention qu'on y réfléchisse, on ne voit pas ce qui pourrait justifier un semblable ostracisme; au contraire, on découvre aisément tout ce qui rend indispensable la présence de la Pologne au Conseil de la S. D. N.

La question nous intéresse à plus d'un titre et on n'en soulignera présentement jamais trop l'importance.

D'abord, si l'on accorde à l'Allemagne ce certificat de bonne conduite internationale qu'est un siège permanent au Conseil de la S. D. N., la Pologne ne le mérite-t-elle pas au moins autant, sinon beaucoup plus ? Dieu merci, en Occident, personne n'est plus dupe de la stupide légende propagée par les détracteurs de l'Etat polonais et voulant le représenter comme un facteur de trouble, un fauteur de désordre en Europe: une expérience continue de six années a remis actuellement les choses au point. Même à ceux qui ont des oreilles pour ne point entendre et des

yeux pour ne pas voir, la politique sage, raisonnable, désintéressée, généreuse du comte Skrzynski — classé aujourd'hui par ses succès au premier rang parmi les hommes d'état européens — a prouvé combien la Pologne était digne de la confiance du monde et qu'elle était l'un des plus sûrs éléments de la pacification de l'Europe, parce qu'on était certain de ne jamais trouver chez elle une inquiétante arrière-pensée.

Après cet argument de moralité, en voici un de fait comme on dit en style juridique.

La S. D. N. a pour but, si l'on ose s'exprimer ainsi, de remplacer les combats à coups de canons et de mitrailleuses, par des combats à coups de notes et de discours. Mais sur ce nouveau champ de bataille, personne ne doute que l'Allemagne n'essaie de se distinguer. Cela veut dire que toute une série de difficultés et de réclamations attendent la Pologne dès le jour où le Reich aura son siège à Genève. Qu'il ne veuille perdre aucune occasion de remettre en cause des questions déjà complètement tranchées et résolues, il suffit de parcourir la presse allemande de ces derniers jours, d'écouter les discours des hommes politiques allemands pour n'en pas douter. Et là-dessus tous les partis allemands sont bien d'accord, depuis les nationalistes impénitents jusqu'au centre catholique, aux démocrates et aux socialistes.

Des preuves ? C'est, par exemple, la *Germanie* (organe officiel du centre catholique), qui le 15 novembre dernier, réclame longuement du gouvernement allemand qu'il se hâte de demander son admission à la S. D. N. parce que celle-ci « constitue une instance compétente pour maintes questions touchant l'Allemagne de près : Haute-Silésie, Dantzig, etc. ». C'est le congrès du parti démocrate allemand qui, le 6 décembre, adopte une résolution affirmant qu'aucun gouvernement allemand ne peut enlever au peuple allemand l'espoir de reconquérir les territoires séparés de l'Allemagne à l'Est ; c'est... mais, pour ne pas allonger ces citations, je terminerai seulement encore par ce passage du discours prononcé au Reich, le 28 novembre dernier par M. Luther : « L'accord de Locarno porte sur certains problèmes à l'est et à l'ouest, en tenant compte de la différence et de la situation de ces régions. La paix signifie en premier lieu la sûreté du développement pacifique. La S. D. N. a tenu compte de cette nécessité de l'article 19 du pacte, d'après lequel les traités dont le

maintien mettrait en danger la paix mondiale pourront être révisés ».

Ces textes sont-ils assez clairs ?

Eh bien, puisque la Pologne doit subir à Genève des attaques détournées, qui, pour se produire par des procédés insidieux et des moyens pacifiques n'en comportent pas moins de graves menaces pour son avenir et l'intégrité de son territoire, il paraît impossible de ne pas, au moins, la mettre dès maintenant en mesure de se défendre. L'Allemagne disposera de son siège permanent au Conseil de la S. D. N. pour attaquer la Pologne. Que la Pologne y dispose aussi d'un siège permanent pour se défendre.

Et n'oublions pas non plus que le maintien de la paix européenne n'est possible que par le maintien d'un certain équilibre entre les nations représentées au Conseil de la S. D. N. Cet équilibre serait manifestement rompu si l'Allemagne, représentante du monde germanique pénétrait dans la salle de la S. D. N. sans y rencontrer la Pologne, seule qualifiée pour représenter le monde slave.

Il paraît bien d'ailleurs que, de plus en plus, c'est ou ce sera l'avis des autres nations européennes. Voici la Grande-Bretagne, si longtemps hostile à la Pologne, qui revient aujourd'hui de ses injustes préventions et lui manifeste une sympathie de plus en plus agissante. Ce sont les pays baltes et balkaniques qui font comprendre qu'ils trouvent dans l'entrée de la Pologne au conseil de la S. D. N. la certitude d'y avoir un avocat aussi désintéressé que fidèle. C'est l'Italie encore qui manifeste nettement son sentiment si l'on en juge par cette intéressante information de l'officieuse Agence Verte : « L'entrée de l'Allemagne dans le conseil de la S. D. N. et l'hostilité de la Russie envers la Société vont rendre nécessaire la présentation d'un représentant du monde slave dans le conseil de la S. D. N. Ce représentant ne pourra être que la Pologne dont l'entrée dans le conseil serait un nouvel élément précieux pour la consolidation de la paix. »

Il appartient maintenant à l'opinion belge et française de faire connaître là-dessus son sentiment. Mais celui-ci peut-il être douteux et ne suffit-il pas de poser la question pour être certain de la réponse ?

Henri DE MONTFORT.

* L'ACTUALITÉ *

L'Assistance contre le Chômage en Pologne

LES difficultés engendrées par la crise économique ont produit un certain chômage qui, sans avoir pris les proportions qu'il a en Angleterre et en Allemagne, n'en affecte pas moins fâcheusement une partie de la population. Pour l'instant, le Ministre du

Travail vient de constater que le chômage atteint 297.000 ouvriers.

L'Etat ne pouvait rester indifférent à cette situation, et en attendant que les conditions présentes s'améliorent, il s'est occupé énergiquement de venir en aide aux sans-travail.

La législation sociale polonaise comprend d'ailleurs un

ensemble de dispositions pour venir en aide aux chômeurs. La loi du 18 juillet 1924, entrée en vigueur le 31 août suivant, a soumis à l'assurance obligatoire, en cas de chômage, les travailleurs des deux sexes sans distinction de nationalité, ayant 18 ans révolus et travaillant dans les établissements industriels et commerciaux occupant un minimum de cinq ouvriers. Le secours est accordé pendant treize semaines et le gouvernement est autorisé provisoirement à porter la durée de cette période à dix-sept et vingt-six semaines. Le montant du secours varie selon les cas entre 30 et 50 % du dernier salaire ; toutefois, son maximum ne peut dépasser cinq zlotys (cinq francs-or) par jour. Ces secours sont constitués pour moitié par les versements de l'État, pour le reste par des contributions des établissements de travail et le produit de certaines amendes et de certaines taxes spéciales.

La loi polonaise est extrêmement sévère pour fixer les cas dans lesquels le sans-travail a droit au secours de chômage. Celui-ci ne peut jamais être accordé à l'ouvrier qui a quitté volontairement son travail ou qui a été congédié à la suite d'une faute de service ou encore qui se trouve sans travail à la suite d'une grève.

Actuellement, l'assistance-chômage fonctionne au bénéfice de 131.000 individus, soit moins de la moitié du nombre total de chômeurs.

La loi sur l'assistance-chômage ne fonctionnant qu'au profit des travailleurs manuels, la Diète, constatant que de nombreux travailleurs intellectuels sont actuellement sans emploi, vient de leur accorder un secours spécial en espèces dont ont bénéficié environ seize mille travailleurs intellectuels.

D'autre part, le Conseil municipal de Varsovie vient de décider la mise en œuvre de certains travaux d'intérêt général destinés à utiliser les travailleurs sans emploi pendant la crise. Pour couvrir les frais de ces travaux, une surtaxe spéciale d'environ 33 % a été instituée sur le prix des billets de tramways.

Cette situation n'est que passagère puisque l'exportation du charbon, en progrès constants, évite à peu près tout chômage dans les mines et que dans le reste de l'industrie, le travail va pouvoir reprendre dès que les négociations commerciales avec l'Allemagne et la Russie auront abouti.

(AMPOL).



L'Entente polono-ukrainienne

La presse vient de reproduire le texte de la lettre adressée par le professeur ukrainien Smal-Stocki, à Stanislas Grabski, ministre de l'Instruction publique polonais, présentant les candidats du corps enseignant de l'Université ukrainienne. Cette lettre constitue un document précieux sur la libéralité de la Pologne à l'égard des minorités nationales habitant son territoire. On ne saurait oublier que cette lettre émane des représentants des milieux cultivés de la population ukrainienne en Pologne qui consti-

tue une des minorités les plus importantes, comptant sur une superficie de près de 7.000 kilomètres carrés une population d'environ 6 millions d'habitants.

M. Smal-Stocki écrit :

« L'ensemble de nos savants comprend des individus dont les sentiments nationaux ne sauraient être mis en doute. Ils en ont témoigné par le labeur de toute leur vie consacré au développement de la science nationale. Nos savants ont une entière confiance en ce que leurs principes pourront être réalisés sur le territoire de la République polonaise habitée par une population ukrainienne dont le sort est étroitement lié à celui de l'Etat polonais. C'est pourquoi, dans leur ferme décision de défendre les intérêts de l'Etat polonais, nos savants ukrainiens se déclarent tout disposés à collaborer en toute sincérité et loyauté avec le gouvernement polonais pour la plus grande prospérité de l'Etat polonais et des deux nations. »



De nouveaux trains Varsovie-Paris

A la suite des conférences qui avaient eu lieu au Ministère des Chemins de Fer, il a été décidé de mobiliser deux nouveaux trains Varsovie-Paris. Le premier sera un train rapide qui partira de Varsovie à 9 h. 10 soir et arrivera à Paris le surlendemain à 7 h. 30 matin. De Paris, le train partira à 10 h. 20 soir et arrivera à Varsovie le surlendemain à 9 h. 10. Le train de Paris correspondra à Varsovie avec le rapide de Moscou par Bialystok et Stolpce et deux fois par semaine avec le train de Vladivostok. Ce rapide aura également la 3^e classe. Le second train sera un train de luxe composé de wagons-lits et de 1^{re} classe seulement. Il effectuera le trajet Paris-Varsovie en 29 heures. Sur la distance Varsovie-Berlin, le train circulera trois fois par semaine et tous les jours entre Berlin-Paris.

POLAK WE FRANCJI

Hebdomadaire polonais pour l'Emigration polonaise.

Consacré aux questions sociales et nationales.

Donne beaucoup de renseignements pratiques.

Prix de l'abonnement :

6 mois, 6 francs. — 1 année, 12 francs.



La Constitution Polonaise

M. Adam PIASECKI, chef de Cabinet du Maréchal du Sénat polonais, est particulièrement qualifié pour traiter un tel sujet, et nos lecteurs lui seront reconnaissants pour la magistrature étude qu'il a bien voulu leur dédier.

La vie politique de la République de Pologne fut interrompue à la fin du XVIII^e siècle par les partages de la Pologne à l'époque où commençait la grande évolution sociale qui dure encore jusqu'à nos jours.

Dans tous les autres Etats européens, le développement des idées ainsi que des institutions sociales et économiques se faisait simultanément avec la transformation des formes de la vie politique.

Sur les décombres de la Grande Guerre est né l'Etat indépendant polonais. Et c'est alors que le problème de la constitution est apparu à la nation polonaise comme une question de nécessité vitale et aussi comme l'accomplissement suprême de ses vœux nationaux les plus chers.

Il est évident que la solution de ce problème n'était guère facile et cela précisément à cause du manque des traditions politiques. Car on ne pouvait plus renouer les traditions avec les institutions de l'ancienne Pologne indépendante et notamment avec la Constitution du 3 Mai 1791 qui fut transmise aux générations futures comme un testament de la Pologne agonisante. La vie avait tellement changé depuis lors qu'il fallait tout créer de toutes pièces. Mais la Constitution du 3 Mai 1791, par sa noble conception de l'idée de la démocratisation de la société, devait ouvrir une ère nouvelle dans la vie politique de la nation polonaise. Et c'est précisément aujourd'hui, grâce à l'existence de cette base constitutionnelle, que la question de l'organisation du nouvel Etat polonais s'accomplit sans heurts et sans luttes intestines qui auraient pu menacer sa consolidation nationale.

La Constitution polonaise, actuellement en vigueur, a été votée, le 21 mars 1921, par la Constituante. On peut dire que dans ses lignes générales, elle se rapproche de la Constitution française et diffère, par contre, de beaucoup, du système américain concernant la séparation des pouvoirs.

La Pologne possède, comme on sait, le régime républicain. Le Président de la République est élu pour 7 ans par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire par les deux Chambres réunies, à savoir la Diète et le Sénat. Dans le texte de la Constitution polonaise on ne trouve nulle part

le paragraphe concernant le référendum populaire qu'on rencontre si souvent dans d'autres constitutions des Etats nés de la guerre. Le pouvoir du Président de la République est très limité, car il ne possède pas le droit de veto qui lui permettrait de suspendre, même temporairement, les lois votées par les Chambres.

Le Président représente l'Etat à l'extérieur, désigne le Président du Conseil ainsi que les ministres, nomme les fonctionnaires. Il assume les fonctions de chef suprême des forces armées en temps de paix. Il a également le droit de grâce. Les droits que la Constitution confère au Président sont, en un mot, les mêmes que ceux que contiennent la plupart des Constitutions contemporaines dans les autres pays possédant le régime républicain.

Tout document, signé par le Président, doit porter la contre-signature du Président des Ministres ou du ministre compétent qui sont responsables devant la Diète. La Constitution prévoit, il est vrai, des cas où le Président peut être autorisé à émettre les décrets, comme cela eut lieu à l'époque de l'assainissement des finances polonaises, réalisé principalement par voie de décrets.

Le Président de la République prête serment sur la Constitution, mais, en vérité, il n'a pas la possibilité de contrôler si les lois lui sont conformes, parce qu'il ne possède pas le droit de veto. Il ne peut donc que différer la publication des lois qu'il juge contraires à la lettre ou à l'esprit de la Constitution. La Constitution ne reconnaît pas non plus aux tribunaux le droit d'examiner la légalité des décrets promulgués officiellement.

Le pouvoir législatif repose entre les mains des deux Chambres, à savoir, la Diète et le Sénat.

La Constitution polonaise ne prévoit pas la création d'un organe qui remplirait les fonctions du Conseil d'Etat français et ce manque se fait d'autant plus sentir que les deux Corps législatifs étant élus au scrutin universel, ne donnent pas la garantie que l'élaboration des lois sera, au point de vue juridique, sans reproche. Il résulte, de cet état de choses, que le travail de préparation des lois incombe pour la plupart d'entre elles, au gouvernement.

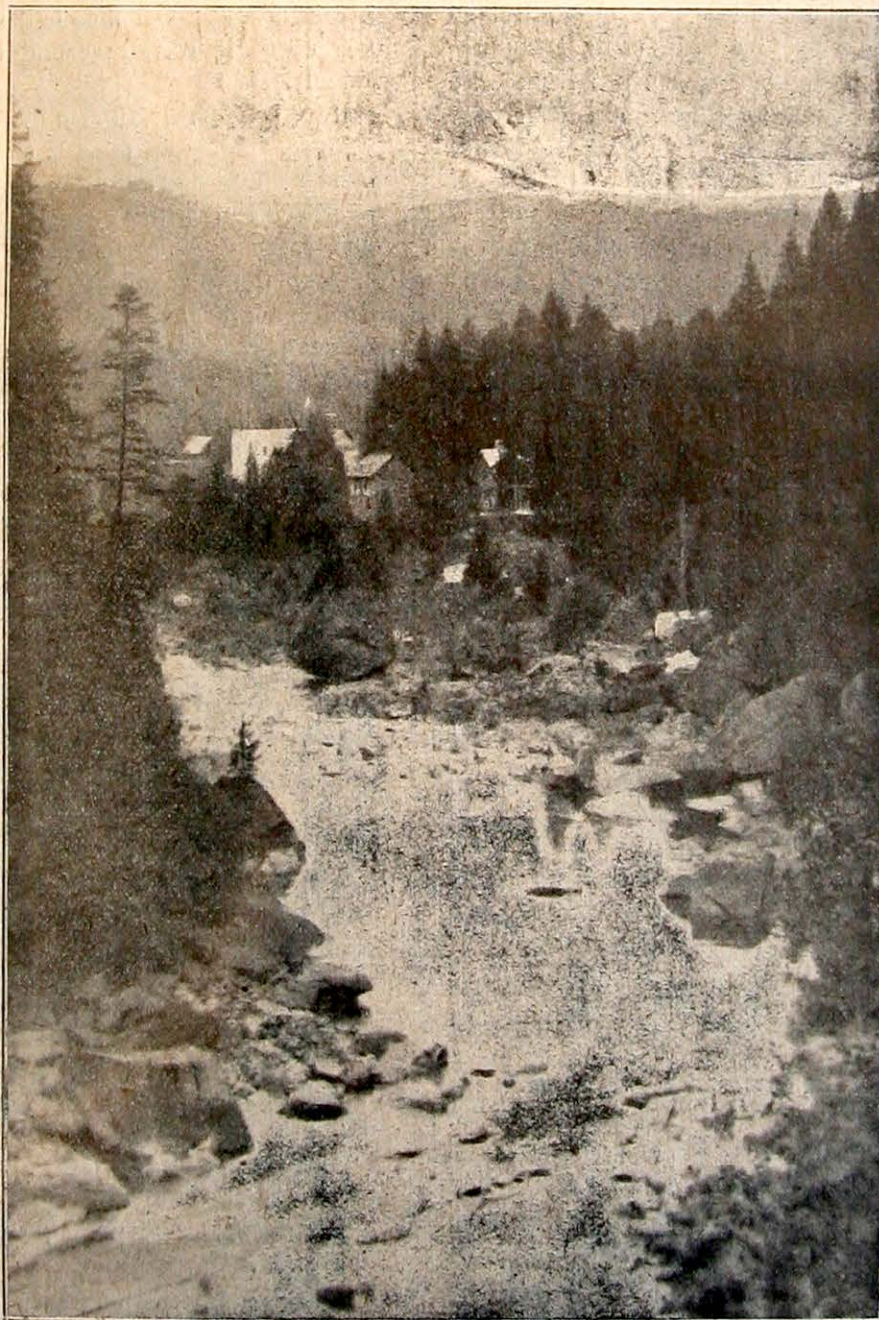
Un des traits caractéristiques du Parlement polonais est le fait que les deux Chambres sont élues de la même façon, c'est-à-dire par la voie du suffrage universel à base très démocratique. La Diète, comme le Sénat, sont élus pour 5 ans et la dissolution des deux Chambres a lieu en même temps. La différence essentielle entre les deux Chambres n'existe que dans l'âge des sénateurs. Tout citoyen âgé de 21 ans a le droit au vote et peut être éligible à partir de 25 ans à la Diète et à l'âge de 30 et 40 ans au

Sénat. Le nombre des sénateurs est le quart de celui des députés. La Diète se compose actuellement de 444 députés. Cependant ce chiffre n'est pas établi par la Constitution, mais par la loi électorale.

Cette homogénéité des deux Chambres a déjà existé dans le régime parlementaire polonais, au XV^e siècle, à

l'époque où il était à l'état de formation. A ce moment, le Sénat n'était qu'une émanation de la Diète et ce n'est qu'en 1505 qu'il est devenu un corps législatif autonome.

La compétence du Sénat, en matière législative, est moins étendue que celle de la Diète, car les projets de loi amendés par le Sénat retournent à la Diète et peuvent



VALLÉE DU PRUTH (Karpathes Orientales).

otés par elle dans leur texte primitif à une majorité relativement peu importante, à savoir celle des $\frac{11}{20}$ des voix.

Le gouvernement n'est responsable que devant la Diète. Seuls le gouvernement et la Diète possèdent l'initiative législative. Toutefois, l'assentiment des $\frac{3}{5}$ des sénateurs donne au Président de la République le droit de dissoudre la Diète. La dissolution de la Diète est inséparable de la dissolution du Sénat.

La jurisprudence est confiée par la Constitution aux tribunaux. Les principaux droits ainsi que les devoirs de chaque citoyen à l'égard de l'Etat sont définis par la Constitution et ils concernent le droit de nationalisation, le respect des lois, l'accomplissement du service militaire, le paiement des impôts et l'éducation des enfants. Les droits des citoyens sont garantis par la Constitution.

D'après la Constitution les droits de l'Eglise catholique

peuvent être établis par le Concordat qui a été conclu cette année.

Le travail étant la base principale de la richesse de l'Etat a été pris sous une protection spéciale.

L'enseignement dans les écoles primaires est obligatoire et il est aux frais de l'Etat dans les écoles publiques et autonomes.

Lorsque 3/5 des voix de la Diète et du Sénat se prononcent pour l'amendement de la Constitution, celle-ci peut être remaniée. Tous les 25 ans, les deux Chambres réunies en une Assemblée nationale décident à la majorité des voix si la révision de la Constitution doit avoir lieu.

Le texte de la Constitution pourra être exceptionnellement amendé par la Diète qui sera élue dans deux ans, et cela à la majorité des 3/5 des voix.

Cette dernière clause prouve que les législateurs se rendaient compte du fait que certaines lacunes de la Constitution apparaîtraient au cours de l'actuelle législature de cinq années et qu'elles seront comblées par la prochaine Diète. L'opinion publique s'intéresse donc vivement à la question de l'organisation politique et sociale de l'Etat. Parmi les avis qui ont été émis à ce sujet domine la thèse universellement reconnue et qui prévoit la nécessité de renforcer le pouvoir du Président de la République. De

même, il est question d'élargir la compétence du Sénat et de créer un Conseil d'Etat.

Il ne faut pas oublier que la Constitution actuelle fut élaborée au moment où sur le territoire de l'Etat polonais existait un système législatif hétérogène résultant des trois occupations étrangères. Par conséquent, les Chambres qui siègent actuellement ont à accomplir une tâche législative de première importance. C'est pourquoi, la nécessité de la révision de la Constitution pourra être jugée après le travail accompli par les corps législatifs actuels.

Il est à noter qu'au sein de la société polonaise se développe, de plus en plus, la compréhension que les organismes d'Etat doivent répondre entièrement à leur but et ne pas s'appuyer uniquement sur une doctrine quelconque, vague, et ne correspondant pas à la réalité politique.

L'expérience acquise depuis le moment où la Constitution fut adoptée, ainsi que les sentiments patriotiques qui animent les larges masses de la société polonaise, permettent de croire que la Pologne réussira à faire les modifications nécessaires aux lois constitutionnelles pour assurer au pays son plein développement sur les bases démocratiques et républicaines.

Adam PIASECKI.

Celui qui a mangé du Chien

Il n'est plus besoin d'accoler d'épithète au nom de Joseph Conrad. Son œuvre est connue du monde entier.

Mais s'il a employé la langue anglaise, l'imagination et la sensibilité dont elle est le truchement sont éminemment polonaises.

Joseph Conrad était un Korzeniowski, et il ne renie pas sa famille ni son pays.

Dans ce volume que vient d'éditer *La Nouvelle Revue Française* : « *Des Souvenirs* », excellemment traduit de l'anglais par G.-Jean Aubry (1), un Polonais nous apparaît, un authentique Polonais d'âme noble et d'esprit aventureux, un vrai Polonais du XIX^e siècle, élevé dans l'admiration de l'épopée napoléonienne, et parmi les brutalités de l'administration russe.

Un de ses oncles avait (naturellement) servi dans l'armée française : lieutenant en 1813, il était devenu officier d'ordonnance du Maréchal Marignot. L'oncle Nicolas était décoré de la Légion d'Honneur et de la *Virtuti Militari*. Mais il n'inspirait à son neveu qu'une « très complexe impression d'effroi, de compassion et d'horreur. »

« M. Nicolas Bobrowski, nous révèle Conrad, demeurait pour moi l'être infortuné et misérable (mais héroïque) à qui, une fois dans sa vie il était arrivé de manger du chien. »

A peine s'il ose « révéler à un monde plein de froideur et de dédain cet effroyable épisode de l'histoire de sa famille ». Mais enfin, il s'y décide « puisque cette dégradation gastronomique doit rester vraiment à la charge du grand Napoléon », et que « la responsabilité en incombe à l'homme de Sainte-Hélène, par suite de la déplorable légèreté avec laquelle il a conduit la campagne de Russie.

Après ces impressionnantes précautions oratoires, l'auteur raconte comment, au cours de la retraite de Russie, M. Nicolas Bobrowski, avec deux autres officiers, se trouvèrent, un soir, affamés, près d'un village perdu dans la forêt lithuanienne. Impossible d'entrer dans le village, où ils avaient vu s'installer un piquet de Cosaques. A la fin, n'y tenant plus, ils rampent dans la neige, vers les chaumières... Un chien aboie.

Il nous faut ici laisser la parole à Conrad, dont l'humour ne va pas laisser de vous divertir.

« Le chien aboya. S'il n'avait fait rien de plus que d'aboyer, trois officiers de la grande Armée de Napoléon auraient péri honorablement à la pointe des lances des

(1) Nous recommandons vivement cet ouvrage aux « Amis de la Pologne ». Editions de la N. R. F., 5, rue de Grenelle, Paris (6^e). 1 volume broché, 7 fr. 50.

Cosaques, ou peut-être, échappant à la poursuite de ceux-ci, seraient morts déceimment de faim. Mais le fatal chien, emporté par l'excès de son zèle, s'élança par une brèche de la palissade. Il s'élança et mourut... Il paraît que plus tard, dans la triste solitude des bois couverts de neige, quand abrité dans un creux, le petit groupe put allumer un feu, on découvrit que l'état de la curée n'était pas des plus satisfaisants. Non pas que le chien fût maigre, bien au contraire, il avait l'air d'être malsaine-

ment obèse : sa peau présentait des endroits nus, d'un aspect fort déplaisant. Cependant, ils n'avaient pas tué ce chien pour en avoir la peau. Il était de grande taille... Il fut mangé... Le reste est silence... »

L'enfant, à cet endroit du récit, se récrie : Ce n'est pas lui qui aurait jamais mangé du chien !

« Je tiens à ce qu'il soit bien entendu que ce n'est pas moi, mais mon grand-oncle Nicolas, gentilhomme campa-



L'Eglise Notre-Dame à Cracovie.

gnard polonais, chevalier de la Légion d'Honneur, etc., qui dans sa jeunesse a mangé du chien lithuanien.

» ... Cependant, s'il fut contraint de le manger, qu'on veuille bien se rappeler que ce fut alors qu'il était en service actif, et tout en se comportant bravement au cours du plus grand désastre militaire de l'histoire des temps modernes, et en quelque sorte pour le bien de sa patrie. Il l'avait mangé pour apaiser sa faim, sans doute, mais aussi pour satisfaire à un désir inapaisable et patriotique, dans l'ardeur d'une grande foi qui subsiste encore et dans la poursuite d'une grande illusion allumée comme un phare décevant, par un grand homme pour égarer les efforts d'une brave nation.

« *Pro Patria !*

« Considéré sous ce jour, ce ne peut sembler qu'un doux et convenable repas... »

..

Après cette page narquoise sur l'Empereur, vous en trouverez qui frémissent de l'amour et de la vénération que les Polonais ont voués à notre France. La maison de M. Nicolas Bobrowski est mise à sac, ses croix jetées dans un fossé avec leurs parchemins. Le vieil officier ne s'émouit pas trop de sa ruine, mais il ne peut se consoler de la perte de son brevet de la Légion d'Honneur. Il

sait par cœur le libellé de ses états de service, et parfois le récite, les larmes aux yeux. Son domestique raconte que son maître, chaque soir, va et vient dans sa chambre, « en priant tout haut dans la langue française. »

Que les siècles sont courts ! Par Conrad, à peine disparu, nous touchons aux guerres de l'Empire, et ses pages ravivent dans nos cœurs cette ardente fraternité qui s'établit à l'aurore du XIX^e siècle, et pour toujours, parmi les fatigues et les périls des guerres, entre le peuple polonais et le peuple français.



LA

Poésie Polonaise d'après guerre

Jarosław Iwaszkiewicz

LANDIS que Wierzynski fit son entrée dans le monde d'un bond subit, armé magnifiquement des pieds à la tête, tel une Minerve prête au combat, *Jarosław Iwaszkiewicz*, au contraire, y apparut vêtu de haillons, mais de somptueux haillons de pourpre. Wierzynski est lui-même, Iwaszkiewicz le devient. Ses deux petits volumes de vers sont très inégaux, tant par leur valeur que par leur genre. Iwaszkiewicz possède d'immenses ressources qu'il introduit dans la poésie, mais il les dilapide fréquemment. Fils de l'Ukraine, « esprit de la steppe », indiscipliné, fantasque et extrême, il a à sa disposition un coloris chaud et savoureux, méridional et oriental à la fois, dont rêvent vainement les autres poètes. Ses yeux, accoutumés à la lumière, ne se baissent devant rien. Des paroles éblouissantes et splendides, des vers mélodieux, une imagination vigoureuse, des jeux folâtres qui gambadent au bord des précipices... mais le tout manque d'harmonie. La prose de ses premiers écrits a toutes les qualités et tous les défauts de sa poésie. Ce qui frappe en elle, c'est un réalisme outré, à côté d'une imagination non maîtrisée ; un tempérament fougueux de fils des confins de la terre polonaise, entrant en conflit avec une grande culture ; une profonde érudition qui apparaît à côté d'une sorte de « je m'enfichisme ». Ici comme ailleurs, les bribes d'une pensée brillante ne sont pas suffisamment subordonnées à l'idée maîtresse.

Iwaszkiewicz a obtenu le Prix des Editeurs pour son roman : « La fuite à Bagdad ». A en juger d'après les parties déjà parues d'un roman qui bientôt sera publié en entier, l'auteur semble

répondre entièrement aux espoirs qu'on mettait en lui. Il est à prévoir que c'est bien du côté de la prose que va continuer à se développer son beau talent. Le roman en question parle de l'Ukraine d'avant-guerre, de cette Ukraine qui n'existe plus aujourd'hui sous cette forme et a même cessé d'exister à jamais.

Son titre : *La Lune qui se lève*, est déjà à lui seul une évocation. Le grand disque rouge de la lune, qui semble se lever au-delà des mers lointaines pour rester ensuite suspendu quelque part dans les hauteurs, est ce qu'il y a de plus caractéristique pour ces immenses étendues de l'Ukraine. Tout y subit son charme. Slowacki disait de la nuit ukrainienne au clair de lune : « Par cette nuit, un aveugle même eût reconnu ces steppes, au parfum des fleurs de la patrie ».

Iwaszkiewicz aime ardemment l'Ukraine, il ressent avec force ce qui en constitue la particularité ; il l'appelle la sixième partie du monde. Déjà, dans « *Les Noces Automnales* », il en donne une vision merveilleuse ; à côté de menus détails très suggestifs, il a saisi tous ses traits spirituels. Charmantes ces maisonnettes blanches aux perrons à colonnes, les coupoles dorées des églises orthodoxes, les routes sans fin le long desquelles se répondent, çà et là, les grelots de rares attelages de voyageurs ; pittoresques les champs noirs reluisant comme l'agate, les jardins touffus. Il a le même amour des fleurs et des fruits que Francis Jammes, mais la nature du poète rustique faite au pastel est un peu pâle à côté de la puissante vitalité du coloris d'Iwaszkiewicz. Les fruits qu'il décrit sont succulents ; sous le velouté vermeil de la pêche, on devine une chair savoureuse et nourrissante ; sous la peau transparente du raisin coule déjà la boisson dionysiaque ; les cerises, les superbes cerises ukrainiennes, ont leurs surfaces perlées d'une brillante rosée.

La langue d'Iwaszkiewicz a subi une profonde évolution, et il est curieux de voir comment le noble métal enfoui dans la mine se liquéfie et devient sous sa plume l'or pur et beau de la prose polonaise. Dans ses premières œuvres, Iwaszkiewicz jouait avec son lecteur ; il le conduisait à travers les corridors obscurs pour lui lancer ensuite, en plein dans les yeux, des jets aveuglants de lumière ; ouvrait une porte et en refermait brusquement une autre, faisait voir des hommes comme des ombres et traitait les ombres comme les hommes — tel un magicien qui, incertain de son charme et pour maintenir son pouvoir, est forcé d'avoir recours à des trucs. Aujourd'hui, sûr de sa force, il n'hésite plus à appeler les choses par leurs noms : le soleil, le soleil ; la nuit, la nuit. Car il sait que lorsqu'il le voudra, il saura faire de la lumière, tout aussi bien qu'il saura, à son gré, faire tomber le rideau de velours de l'obscurité.

A. WYLEZYNSKA.

GEBETHNER & WOLFF

Librairie Franco-Polonaise et Etrangère.

PARIS (VI) — 113, Boulevard Saint-Germain. — Téléphone : Fleurus. 11-69.

Livres, journaux français, polonais et étrangers.

Spécialisation : Romans, littérature de voyages, guides, cartes, plans ;
Dictionnaires et manuels de toutes langues.

L'Action des Amis de la Pologne

L'Inauguration des nouveaux bureaux des A. P.

Les « Amis de la Pologne » sont enfin chez eux. Ils ont de grands bureaux, bien distribués et vastes, qui conviennent à une action intense et diverse comme la leur.

Ces bureaux sont maintenant en parfait état : les plafonds remis à neuf, les planchers rabotés, de jolis papiers au mur, un ameublement élégant, et toutes les commodités nécessaires : casiers, classeurs, balances, etc., et même cendriers pour nos amis polonais, grands fumeurs comme on le sait.

L'originalité et la beauté de ces bureaux reside surtout dans la superbe vue que l'on a de leurs larges baies vitrées sur l'Église St-Jacques du Haut-Pas, sur les vieilles maisons qui l'entourent et sur les charmants jardins au-dessus des frondaisons desquels apparaissent les coupôles de l'Institut Océanographique, du Val de Grâce, du Panthéon, et même la Tour Eiffel de la base au faite.

Il convenait d'inaugurer solennellement ces bureaux qui marquent pour notre Association la fin d'une période de difficultés et de luttes vaillantes. Les Amis de la Pologne ont conquis leur place au soleil, et non sans peine; ils ne sont arrivés à bout de leur tâche qu'à force de dévouement intelligent. Maintenant s'ouvre pour eux une ère heureuse de travail toujours intense, mais parmi la sympathie et l'estime de tous ceux qui les ont vus à l'œuvre. L'aide matérielle leur arrive par leurs très nombreux adhérents français, et leurs admirateurs polonais.

L'inauguration officielle a eu lieu le 8 janvier, à 5 heures de l'après-midi. Peu d'invitations avaient été lancées, les locaux n'étant tout de même pas assez grands pour contenir les adhérents parisiens de notre Association ! Et pourtant ils se trouvèrent bien débordés.

Son Excellence M. DE CHLOPAWSKI, Ambassadeur de Pologne, avait tenu, à cette occasion, à témoigner de l'intérêt que lui inspirent les A. P. Il vint, quoique souffrant, et cordialement salué par M. Louis Marin, le président de notre Association, lui répondit par un chaleureux éloge de l'Association, rappelant les services déjà rendus par elle, en particulier au moment de l'attribution de la Haute-Silésie. Il insista sur la nécessité de propager l'idéal « qui forme la base de la Société des Nations. La Société des Nations doit rester aujourd'hui plus que jamais le cadre parfait de l'entente internationale et concentrer les efforts pour la reconstruction de l'Europe, dont la vie matérielle et intellectuelle, la civilisation et le progrès restent menacés par le déséquilibre économique et les inquiétudes qui ne sont pas encore dissipées. Dans ces conditions, il est indispensable d'ouvrir les portes du Conseil de la Société des Nations aux hommes et aux peuples de bonne volonté qui ont montré un grand courage et une persévérance fidèle dans la défense de l'héritage commun de la civilisation.

« Ces titres d'honneur reviennent à la Pologne et elle espère aujourd'hui fermement que l'esprit de Locarno dont M. Aristide Briand a été « l'infatigable et l'heureux promoteur, lui rendra cette justice longuement attendue. Forte de son droit, appuyée sur ces institutions démocratiques et dirigée par un gouvernement d'entente intérieure qui a su raviver les forces

inépuisables de la nation saine, travailleuse et pacifique, nous regardons l'avenir avec confiance.

« Nous savons que l'amitié franco-polonaise est sortie toujours victorieuse des plus grandes épreuves, et qu'elle a triomphé définitivement des difficultés que la destinée n'épargne à aucune grande nation.

« Nous remercions nos Amis français de leur attachement à la cause polonaise, et nous formons les vœux les plus chaleureux pour le développement croissant de cette Société, qui a acquis toute notre reconnaissance ».

Il termine en félicitant tout spécialement M. Louis MARIN, Président de l'Association et du Groupe Parlementaire des « A. P. » et Mme Rosa BAILLY, Secrétaire générale.

M. Marin reprend la parole pour affirmer que le Conseil de la Société des Nations doit, au nom de la justice, comme au nom de la sécurité internationale, comprendre la Pologne aussi bien que l'Allemagne. En termes véhéments, il demande comment il se fait que la nation longtemps victime, aujourd'hui victorieuse et renaissante, cède le pas à la nation coupable. Il promet que les « Amis de la Pologne » feront tous les efforts nécessaires pour que cette anomalie ne soit pas préjudiciable à la Pologne, à son alliée la France, à l'Europe, et aux grands principes de droit international et pour qu'elle soit réparée le plus vite possible.

Des toasts furent ensuite portés dans l'allégresse générale.

Remarqué dans l'assistance : MM. le Pasteur SOULIÉ, député de Paris ; FLANDIN, député ; PERCHOT, sénateur ; le Comte PONINSKI, Premier secrétaire d'Ambassade ; l'abbé GUINCHARD, Directeur des Amitiés Internationales ; les généraux ARCHINARD et EON ; le colonel JAMES MARTIN, chargé du recrutement des armées polonaises en Amérique ; le docteur JARKOWSKI ; PIOTROWSKI, Mme de KORWIN-PIOTROWSKA, de la Société pour le Développement Intellectuel et social des ouvriers polonais en France ; MM. REGNIER, chef du Secrétariat de l'Institut ; M. et Mme Henri de MONTFORT ; Mme BERTHIER, qui représentait notre cher Comité Duplex ; M. et Mme BLOUD ; MM. Olivier MARTIN, professeur à la Faculté de droit ; le capitaine COCHET, Secrétaire général des *Amis de la Roumanie* ; AUBAC, SMOGORZEWski, KLECZOEWski ; Mlle HULANICKA, Mme WYLEZYNSKA, représentants de la presse polonaise ; M. NOUVEL, Prefet des études à Sainte-Barbe ; Mlle POLLET ; le Bureau de notre Comité du Quartier Latin : W. LANDY, Simone de la CHASSAGNE, Michel TRAYER, etc.....

Nombre de personnalités avaient tenu à nous exprimer à cette occasion leur sympathie, et parmi elles, beaucoup de parlementaires. Signalons la lettre de M. Georges LEYGERS, Ministre de la Marine, et celle du Colonel PICOT, député, président des *Gueules cassées*, en traitement au Val-de-Grâce.

La réunion se prolongea fort tard, car on se trouve bien, paraît-il, chez les *Amis de la Pologne*. Le cours de polonais qui devait avoir lieu le soir en fut reporté à un jour plus calme !



A LA SORBONNE

La seconde conférence de l'année, à l'Amphithéâtre de géologie a été donnée par M. Adam PIASCKI, Chef du Cabinet de M. le Président du Sénat polonais.

Le sujet choisi par M. PIASCKI : *Le parlementarisme polonais*, était en apparence fort sévère. Il fut traité avec tant de clarté, des vues si élevées, des considérations si profondes, que l'auditoire, bien vite subjugué, remercia le conférencier par des applaudissements prolongés, et les bureaux des Amis de la Pologne reçurent par la suite un grand nombre de lettres demandant à ce que cette conférence fût éditée et répandue dans le public français.

Ce sera fait. Nos lecteurs peuvent nous écrire dès maintenant pour retenir leur exemplaire.

M. PIASCKI a débuté par l'historique de la question : les vicissitudes de l'histoire de la Pologne avaient empêché que la constitution du 3 Mai 1791, chef d'œuvre de sagesse politique, fut appliquée. Néanmoins l'esprit de cette constitution a présidé à la renaissance politique de la Pologne sous la forme démocratique. Le conférencier a énuméré les différents rouages de la Constitution polonaise actuelle, et il a distingué avec impartialité l'importance des divers partis politiques de la Diète. Ses considérations sur le suffrage féminin ont été particulièrement goûtées.

* * *

M. de MONTFORT, au cours de la troisième conférence, nous a exposé la politique polonaise de la France au 19^e siècle.

Exposé très sévère pour nos gouvernements, mais il faut ajouter qu'il était juste. De très nombreuses citations puisées dans les documents politiques étayaient l'exposé de M. de Montfort, dont les qualités de composition et de clarté étaient vraiment hors de pair.

M. de Montfort a montré que la politique française, pleine de sympathie pour la Pologne, a l'espoir de sa libération successivement la Prusse, sur la Russie, l'Autriche. C'est de l'Autriche que la Pologne pouvait attendre le plus. Elle n'avait pris part au partage que pour ne pas rester en dehors du jeu de ses voisins, mais elle n'avait pas besoin, en réalité, de la Galicie.

" L'opinion populaire de la France, dit de M. de Montfort, en désirant pour des raisons sentimentales, la libération de la Pologne, était dans les bonnes traditions de la politique française. La sécurité de la France et la paix européenne, reposent sur l'indépendance de la Pologne ". Les erreurs et les hésitations de nos gouvernants à cet égard, nous les avons payées très cher, en 1870 et en 1914 ».

L'excellent conférencier fut remercié par de très longs applaudissements.

A BÉTHUNE

Deux conférences.

Le Collège des jeunes filles de Béthune, se souvenant de la belle conférence que lui avait donnée l'année dernière Mme Rosa Bailly, a désiré entendre encore la si vivante conférencière.

Mme Bailly se rendit à l'invitation de Mme DOUILLET, sa Directrice, le dimanche 13 décembre, et parla en termes pathétiques de la *Littérature polonaise*. L'auditoire frémit à l'évocation des souffrances de la Pologne par le grand romancier Reymont. Il s'enthousiasma pour le sublime des grandes idées romantiques.

Des films polonais terminèrent la séance.

Nous devons remercier pour l'organisation de cette confé-

férence, Mlle GIRARDIN, professeur au Collège, qui a déjà bien mérité de la cause polonaise.

* * *

Le lendemain, lundi 14 décembre, à 17 heures, dans le pittoresque hôtel du vieux Beffroi, sur l'invitation de l'Association des officiers de réserve, M. W. LANDY parlait devant un auditoire masculin. Réunion fermée composée en grande partie, d'officiers anciens combattants, de jeunes officiers de réserve et d'ingénieurs de la région. Ils écoutèrent notre ami traiter de *L'effort national de reconstitution de la Pologne*, ce merveilleux effort, avec toute l'attention et toute l'admiration que méritait cette conférence, très bien documentée et présentée avec conviction. Et ils applaudirent de tout cœur.

Tous nos remerciements à notre excellent ami M. LANDY, à M. DOUILLET, organisateur de la conférence, à M. GUERRE, Directeur des Mines de Courrières, qui présidait la séance.

A AUCHEL ET MARNES LES MINES

M. LANDY, licencié es-lettres et en droit invité le dimanche 13 décembre, à Auchel et à Marles les Mines, a donné dans ces deux villes deux conférences excellentes sur *La Pologne, grande puissance européenne*.

Ces deux conférences, très appréciées par l'auditoire, eurent d'autant plus d'effet qu'Auchel et Marles-les-Mines sont des centres polonais en France. C'est en effet par dizaines de milliers que l'on y compte les ouvriers polonais venus pour aider à l'exploitation de nos mines.

A LA MAIRIE DE L'OPÉRA

Le jeudi 17 décembre, la salle des conférences de la mairie du IX^e arrondissement présentait un aspect différent des autres séances et, sur l'estrade, la table austère du tapis vert était remplacée par un somptueux piano Erard, offert gracieusement par M. BLONDEL. Tout laissait prévoir une soirée exceptionnelle.

A 20 h. 45, M. Léon BERGER, délégué de l'Association polytechnique, ouvrit la séance en présentant aux très nombreux auditeurs, en des termes délicats qui lui sont connus, Mme Rosa BAILLY, rédactrice en chef « des Amis de la Pologne », qui avait accepté l'organisation de cette très belle soirée, afin de propager l'art polonais.

Après la lecture, avec une finesse exquise, de quelques poèmes polonais, Mme Rosa Bailly présenta les délicieux artistes qui devaient se faire entendre. Là, devant les auditeurs silencieux et recueillis, Mme Hedwige ZALBSKA, avec une maîtrise incomparable, interpréta quelques œuvres de compositeurs polonais, et en particulier de Chopin, et ce fut un vrai régal musical; Mme ZBIERZCHOWSKA détailla avec souplesse et le plus grand charme des chants polonais; M. JARZBOWSKI, de sa voix chaude et agréable se fit entendre dans plusieurs chants et remporta un légitime succès. Et deux danseurs de la Société des amis du théâtre polonais esquissèrent avec grâce des danses.

Ce ne fut, durant toute la soirée, que rappels successifs pour chacun des artistes. Mme Rosa Bailly clôtura ce gala en commentant, avec sentiment, des clichés représentant diverses villes polonaises.

C'est sous des applaudissements frénétiques que cette soirée se termina.

(Extrait de « l'Echo du 9^e arrondissement ».)

A SOISSONS

La fête organisée par le Comité Soissonnais des Amis de la Pologne, le 12 janvier 1926, n'a pas déçu l'attente du public; la salle des fêtes du Lion-Rouge était pleine, samedi soir, et le programme, aussi copieux que varié, a satisfait tout le monde.

M. le Député Maire de Soissons assistait à cette solennité, ainsi que M. le Général Comte d'OLLONE et Mme la Générale Comtesse d'OLLONE. On remarquait également dans l'assistance : MM. BAGUE et le Docteur BONNEFANT, adjoints au maire de Soissons; M. le Principal et des professeurs du collège de garçons; le personnel du collège de jeunes filles; MM. l'inspecteur primaire et HINCLIN, conseillers municipaux, et un grand nombre de personnalités.

Dans la première partie du programme, les élèves du collège de jeunes filles furent en tous points parfaites. Ce n'est pas là un mot de convention et celles qui, avec tant de talent et de souplesse, ont su interpréter tant de choses agréables ne nous en voudront pas trop de blesser ici leur modestie en donnant le nom de Mlles A. BAZIN et D. MAQUIN (violin et piano), accompagnées par Mlle S. PICHARD; Mlles M. ATTULY et R. VERTADIER, dans *La Polonaise*, de Schubert, morceau de piano à quatre mains; Mlles F. et M. BONNEFANT.

Le public, enthousiaste, leur a fait à toutes de superbes ovations.

La partie théâtrale n'a cédé en rien à la partie musicale, où les élèves du collège de jeunes filles recueillirent un joli succès.

Mlle Lisa BRUNSCHWIK, dans *Pitié*, de Victor Hugo, montra beaucoup de sentiment et interpréta ce morceau avec une diction impeccable.

La Farce du Cuvier, opérette très bien accompagnée par Mlle LEQUEUX, fut enlevée avec brio par Mlles M. CORN, F. FÉRÉ et R. SENEL, qui ont rempli leur rôle à la satisfaction générale.

Enfin, la chanson de geste *l'Ondine*, de Dalcroze, chantée par de toutes petites filles du Collège, a beaucoup plu et a recueilli des braves mérites.

Dans la deuxième partie, les auditeurs furent émerveillés par le jeu énergique, passionné, de M. Roger GODIER, pianiste qui exécuta à deux reprises différentes œuvres de Chopin.

Que dire de M. SYREWICZ, professeur de violon au Conservatoire de Cracovie? Qué c'est un grand artiste et qu'il fut le clou de la soirée par son interprétation impeccable d'une *Nocturne*, de Chopin, de *Mazurka*, de Wieniawski, et *Airs Bohémiens*, de Sarasate.

Mme ZBIERZCHOWSKA, accompagnée par Mme ZAREMBA, a une voix des plus agréables à entendre.

Bref, ce fut une soirée récréative et musicale intéressante, et marquée au coin du bon goût. Interprète fidèle des nombreux spectateurs, nous adressons leurs félicitations et les nôtres aux membres du Comité soissonnais des « Amis de la Pologne », et particulièrement Mlle J. WYSZLAWSKA, secrétaire, et M. Paul LE TELLIER, trésorier, sans oublier les maîtresses dévouées du Collège de jeunes filles qui s'occupèrent de la mise au point de la première partie du programme.

(Extrait de *l'Argus Soissonnais*).

A ARRAS

Sur l'invitation du très sympathique secrétaire, M. MONORY, les membres de l'Association Philotechnique étaient venus si nombreux, dimanche, à 13 heures, à la Salle des Concerts, qu'ils la remplissaient.

Le programme de la matinée comportait une Conférence-Concert. Elle fut, en réalité, une manifestation de chaude sympathie envers la Pologne, grâce à une amie convaincue de cette nation à l'histoire si bien remplie, Mme Rosa BAILLY.

La majeure partie des membres du Comité étaient présents : MM. DAVID, inspecteur primaire honoraire, président; MONORY, professeur au Collège, secrétaire; Mlle CHABRAT directrice du Collège de jeunes filles; MM. BACHELET, inspecteur primaire; GRIFFITHS, président du Tribunal de Commerce; LEMELLE, maire; MATHON, inspecteur des contributions indirectes, conseiller municipal; PETIT, commis des P. T. T., conseiller municipal; QUIGNON, directeur honoraire des Enfants assistés de la Seine; Georges ROHARD, conseiller municipal.

Remarqué également : MM. DUCROCQ et TRICART, conseillers municipaux; GRANDIDIER, principal du Collège; Edmond GRIFFITHS, industriel; LAMBERT, directeur départemental des P. T. T.; GERBORG, vice-président honoraire du Conseil de Préfecture, etc.

M. David, présentant Mme Rosa BAILLY, énuméra ses titres : titulaire de décorations polonaise, ancienne élève de l'Ecole Normale supérieure de Sèvres, secrétaire générale de l'Union des Amis de la Pologne.

Les lecteurs de ce journal la connaissent par la publication d'articles signés d'elle à ce dernier titre; nous n'insisterons donc pas sur la présentation de Mme Rosa Bailly.

Mais, mieux que des écrits, sa voix persuasive fit plus dimanche en faveur de la Pologne...

La conférencière fut très applaudie et parfaitement comprise. Dans un long compte-rendu de la conférence, Mme Rosa Bailly ne craint pas, dans cette ville où il y a tant d'ouvriers polonais, d'aborder la trop fameuse question des « bandits polonais ». Les applaudissements du public l'en remercient et montrent que tant d'articles consacrés à ces « bandits polonais », dont si peu étaient Polonais, n'ont pas entamé le bon sens français.

La plupart des auditeurs s'inscrivirent à l'Union des Amis de la Pologne.

Des projections, une audition de Mme ZALBSKA, une virtuose du piano, des chants exécutés par une cantatrice célèbre, Mme Z. ZBIERZCHOWSKA, qu'accompagnait le distingué M. PETITOT, renforcèrent encore l'élan de sympathie des membres de l'Association Philotechnique pour la nation sœur.

Mme Rosa Bailly ne perdit point son temps dimanche à Arras. Les Arrageois non plus. L'entente franco-polonaise, si nécessaire aux deux pays, a gagné en profondeur.

(Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*.)

Un compte-rendu encore plus détaillé a paru dans *l'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais*.

RÉCEPTIONS

A La Bienvenue Française

LES Amis de la Pologne au Quartier Latin, en accord avec la Bienvenue Française, ont reçu les étudiants étrangers le 24 Décembre.

Mlle Simone Chassagne, présidente des A.P.Q.L., fit les honneurs des beaux salons de la Bienvenue Française, à l'hôtel Salomon de Rothschild, rue Berryer, aux étudiants polonais qui s'étaient rendus nombreux à son invitation.

Un buffet fort bien garni, et un superbe arbre de Noël fut offert à ces jeunes gens qui dansèrent aux sons d'un merveilleux orchestre.

* * *

Une autre réception eut lieu le 10 Janvier, rue de la Bûche-rie. Les Amis de la Pologne au Quartier Latin, et l'Association des Etudiants recevaient les étudiants polonais.

Le président des A. P. Q. L., Mlle de la Chassagne, me passe la plume pour le compte rendu et je la prends avec empressement, toute heureuse de pouvoir témoigner à notre charmante collaboratrice la reconnaissance que nous éprouvons pour elle. Depuis le départ de notre Landy, c'est elle qui par son entrain, sa persévérance, son brio, sa délicieuse gaieté son charme de jeunesse, entraîne les cœurs et la bonne volonté des étudiants au service de la Pologne. Elle était étincelante pendant cette fête, grâce à elle si bien réussie.

Ses camarades ont droit aussi à de grands éloges : c'est d'abord ALRIQ, que nous avons emmené en Pologne il y a deux ans, et qui dirige maintenant les destinées de l'Association des étudiants, c'est TRAYER fidèle à son poste de caissier, et HERBIN toujours fidèle au vestiaire, amis dévoués pour des tâches ingrates. C'est Mlle BENEDETTINI et DUCLUZEAUX, et Mlle PATTIER, et bien d'autres encore. Mais tant d'efforts réunis ont abouti au plus franc succès : la salle de bal était pleine des jeunes gens qui s'amusaient fort bien, faisant alterner les danses modernes avec les mazurkas et les obereks.

La merveilleuse virtuose, Mme ZALESKA, qui se trouvait là, consenti à jouer quelques œuvres de Chopin. Elle fut acclamée et ce fut elle que l'on nomma Reine, lorsque, en petit comité, on tira les Rois. Le Roi Herbin tint un sceptre constitué hâtivement d'un gant enfilé sur une canne et nous connûmes une heure de joie juvénile.

Mme Zaleska chanta les chansons populaires de Pologne, et nous apprit le refrain polonais cent fois répété : « Nous vous souhaitons de vivre mille ans, nous vous le souhaitons. »

Des toasts au champagne avec des discours brefs et sincères réunirent étudiants français et polonais dans des vœux fraternels.

AU LYCÉE DE VERSAILLES

UNE jolie fête franco-polonaise fut donnée le 7 janvier, par les soins des « Amis de la Pologne », au Lycée de Jeunes Filles de Versailles, devant un auditoire de professeurs et de grandes élèves.

On sait que le Lycée de Versailles est un des plus importants de France, par le nombre des élèves, comme par sa fructueuse préparation aux grandes écoles.

Mme Rosa BAILLY parla de la Pologne en termes qui firent venir les larmes aux yeux de toutes. Mme ZALESKA joua si brillamment les œuvres de Chopin, que son auditoire transporté lui fit une ovation, et bissa la valse de Chopin. Les chansons populaires que Mme ZBIRZCHWOSKA chanta d'une voix puissante, aux belles sonorités, eurent aussi beaucoup de succès; elles furent fort bien accompagnées par Mme ZAREMBA. Le violoniste M. SYREWICZ, au jeu très pur et très délicat, fut également très applaudi.

Mme LAVAUD, directrice, en une éloquente et spirituelle improvisation, sut remercier la conférencière et les artistes. Un thé leur fut ensuite offert dans la salle des professeurs, où Français et Polonais firent une connaissance avec un plaisir réciproque.

A JUVISY

LES « Amis de la Pologne » ont pris part à la fête donnée par les autorités de Juvisy le 17 décembre, dans la Salle du Casino Municipal, au profit des Pupilles de la Nation.

Le pianiste Roger GODIER et Ladislas SYREWICZ, violoniste, accompagné par M. JARBECKI, dans les œuvres de compositeurs polonais, furent, nous écrit-on de Juvisy, le « clou » de la soirée.

A TROYES

Le 12 janvier, à l'Alhambra, les « Amis de la Pologne » ont donné au public troyen une fort belle séance.

M. Georges BLONDEL est venu, sur la demande du Comité troyen, faire une conférence qui a été jugée des plus intéressantes et que les journaux locaux, comme *l'Express de l'Aube* et *Le Petit Troyen*, ont reproduite presque in-extenso.

L'éminent professeur de l'Ecole des Sciences Politiques, présenté par M. de MONTGOLFIER, président des A. P. à Troyes, parla de *la Situation financière de la Pologne*. Il montra dans quelles difficultés inouïes l'Etat polonais s'est trouvé au moment de sa renaissance, comment il était condamné à l'inflation, quelle fut la chute du mark polonais, et comment la vie économique fut désorganisée par la multiplication des banques, la spéculation, etc..., mais avec des hommes comme MM. Grab-ski et Skrzynski, si intelligents, si énergiques, cette terrible crise a été conjurée.

M. Blondel termina en rappelant la nécessité de l'amitié franco-polonaise, et l'utilité d'une association comme les « Amis de la Pologne ». Il fut très chaleureusement applaudi, et M. de Montgolfier, en le remerciant, exprima l'espoir que les Troyens pourront l'entendre à nouveau l'an prochain.

NOS GROUPES SCOLAIRES

Au Lycée Fénelon.

L'AMITIÉ franco-polonaise vit et s'accroît au Lycée Fénelon, plus que partout ailleurs, grâce à M^{me} CRUSSAIRE et à des collaboratrices comme M^{lle} POLLET.

Les élèves de ce Lycée ont réuni, pour les éditions des A. P., la somme de 568 francs.

Elles ont, en outre, donné, cette année encore, un magnifique lot d'ouvrages pour leurs compagnes polonaises.

* * *

A Nancy.

L'Ecole primaire supérieure de Jeunes Filles de Nancy, qui nous avait demandé un certain nombre d'exemplaires de la Petite Histoire de Pologne, a tenu à s'associer à la prochaine édition qui sera faite de cette brochure.

Sa Directrice a envoyé au Comité Central des A. P. une somme de 50 francs.

* * *

A Rennes:

Le même joli geste a été fait par l'Ecole primaire supérieure de Jeunes Filles de Rennes. Le professeur d'histoire, M^{me} DUDOUIT, a constitué ses élèves en groupe scolaire des « Amis de la Pologne », et 47 adhérentes ont, sur-le-champ, envoyé leur cotisation.

* * *

A Nantes

M. RAINGEARD, professeur au Lycée de Garçons, et président du groupe des A. P., dans ce Lycée, nous fait savoir qu'il a donné deux séances polonaises à ses élèves, à l'aide du cartophone et des belles cartes postales encouleur de nos collections.

UNE PRIÈRE A NOS ABONNÉS

Une très instante prière ! Celle de ne pas tarder à nous faire parvenir le renouvellement de votre abonnement annuel. Un abonné négligent nous coûte :

- Un avis, et son timbre à 0 fr. 30;
- Un mandat de recouvrement, dont les frais s'élèvent à 0 fr. 85;
- S'il est absent, en outre, et que le mandat nous revienne impayé, une taxe de 0 fr. 40;

Au total : 1 fr. 55 de frais inutiles pour un abonnement de 5 francs !

Multipliez cette somme par un certain nombre de négligences ! Nous ne parlons même pas du travail que nous valent chaque mois des centaines de formalités postales à ce propos.

Maintenant que vous êtes averti, vous ne manquerez pas de répondre sans tarder à notre avis de renouvellement, n'est-ce pas, cher lecteur ?

ADRESSES DE RENNES

M. BOSSARD-BONNEL

Collections d'Instruments et Archets anciens.

Correspondant d'Erard, Pleyel et Gaveau.

3, Rue Nationale

TÉLÉPHONE : 3.09

Imprimerie Fr. SIMON

38 - Boulevard Laënnec - 38

Maison fondée en 1631

TYPOGRAPHIE - LITHOGRAPHIE
GRAVURE - RELIURE

Tous travaux pour Commerce,
Industrie, Administrations,
Sciences, Lettres.

A LA VILLE DE REIMS

OPTIQUE MÉDICALE

Exécution des ordonnances
des Docteurs Oculistes
Réparations en tous genres

— (Prix Modérés) —

PATRON, 9, Rue Chalais

MAISON
DES

100.000

BONBONS

1, Rue de l'Horloge, 1

Les Kalinettes Rennaises

Les Billettes de Rennes

Délicieuses Spécialités.

DEWACHTER

Confections pour Hommes

Jeunes gens et Enfants

9, Place du Palais, 9

Téléphone : 1-08.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

PLIHON & HOMMAY

Littérature Générale
Droit, Sciences, Médecine
LIVRES DE LUXE

Editions Anciennes

5, rue Motte-Fablet, 5

LOUIS CARRÉ-MAURY

Achète des Tapisseries Anciennes

PARIS, 219, Faubourg St-Honoré.

TÉLÉ. : ÉLYSÉES 10-20.

RENNES, 1, Place du Palais, 1

TÉLÉ. : 5-27

POMMADE ARDAGH
Contre les ENGELURES
Pharmacie POIRIER, rue Chalais.



Faites installer votre CHAUFFAGE central
chez **PIOGÈ-BIAGGI**
8 14-16, Rue de la Monnaie, 14-16. 8



LES AMIS DE LA POLOGNE

Président : M. Louis MARIN, député ; *Secrétaire Générale* : Mme Rosa BAILLY ; *Trésorier Général* : D^r VINCENT du LAURIER ; *Délégués généraux* : M. Henri de MONTFORT (Pologne) ; Mlle Hélène KRYZANOWSKA (Bretagne).

Comités Régionaux

- VERSAILLES. — *Président* : Général EON ; *Secrétaire Général* : Capitaine Pouzergue.
- RENNES. — *Président* : M. COLLAS, professeur à la Faculté des Lettres ; *Secrétaire Générale* : Mlle Hélène KRYZANOWSKA, Professeur au Conservatoire.
- NANTES. — *Président* : M. LYNIER, Président de la Société de Géographie ; *Secrétaire Générale* : Mme Henri PAVIN.
- LAVAL. — *Présidente* : Mme EVEN, Présidente de la Croix-Rouge ; *Secrétaire Générale* : Mlle Pouget.
- SOISSONS. — *Président* : M. MARQUIGNY, Député, Maire ; *Secrétaire Générale* : Mlle WYSZLAWSKA, Directrice du Collège ; *Trésorier* : M. Paul LE TELLIER.
- MULHOUSE. — *Président* : M^e STOULS, Notaire ; *Secrétaire Générale* : Mlle LÉVY, agrégée d'histoire ; *Trésorier* : M. WIERNBERGER.
- COLMAR. — *Président* : M. BONFILS-LAPOUZADE, Président de Cour d'Appel ; *Vice-Président* : M^e FEHNER, Avocat ; *Secrétaires* : M. DIETRICH ; Mlle Alice STEGER, Professeur ; *Trésorier* : M. SCHARBLIN, Juge au Tribunal.
- STRASBOURG. — *Président* : M. CARRÉ DE MALBERG, Président du Tribunal ; *Vice-Présidents* : MM. HAUC, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce ; Hubert GILLOT, Professeur à la Faculté des Lettres ; *Secrétaire Général* : M. FENNEBRESQUE ; *Trésorier* : M. WENGER.
- METZ. — *Président* : M^e PLASSIARD, bâtonnier ; *Vice-Présidents* : MM. PINON, Vice-Président du Tribunal ; PREVEL, ancien Maire ; *Secrétaire Général* : M. LAMARQUE D'ARROUZAT, Juge d'Instruction ; *Secrétaire* : M. FRISMAN, Greffier en chef ; *Trésorier* : M. RENAULD, Banquier.
- MARSEILLE. — *Président* : Général de TOURNADRE ; *Vice-Président* : M. ALLEC ; *Secrétaire Général* : M. Henri GACHON ; *Secrétaire* : M^e LEVERNE, avocat.
- TOULON. — *Président* : Général CASTAING, Président de l'Académie du Var ; *Vice-Présidents* : MM. FLEURET DE STE-ANNE ; Colonel FABRE ; Mme DE MORTEMART DE BOISSE ; *Secrétaire Général* : M. GIRAUD, Professeur Honoraire ; *Secrétaire* : Mlle Y. GIRAUD ; *Trésorier* : M. SLIZEWICZ, Directeur de la Banque de Provence.
- MONTPELLIER. — *Président* : M^e CHAMAYOU, ancien Bâtonnier ; *Vice-Présidents* : MM. VIDEL, Professeur à la Faculté de Médecine ; BLANCHARD, Professeur à la Faculté des Lettres ; *Secrétaire Général* : Colonel COQUINET ; *Trésorier* : Commandant BORD.
- ARLES — *Président* : M. LIEUTAUD, Président du Syndicat d'Initiative.
- AVIGNON. — *Président* : M. POINET, Ingénieur ; *Secrétaire Général* : D^r GODLEWSKI.
- ALGER. — *Présid.* : M. ROZÉK, Consul de Pologne ; *Vice-Prés.* : Mlle CWIK, Professeur Honoraire d'Ecole Normale ; M^e GORSKI, Avocat à la Cour d'Appel ; *Trésorier* : M. ROBIN .
- ALBI. — *Président* : M. JARRIGE, Directeur des Mines ; *Secrétaire Général* : M. PÉRIÈRES, Inspecteur Primaire , *Trésorier* : M. LEVIEUX, Directeur d'Ecole.
- BESANÇON. — *Président* : M. VILLAT, Professeur à la Faculté des Lettres ; *Secrétaire Générale* : Mlle G. BERTRAND, agrégée des Lettres.
- COGNAC. — *Président* : M. Georges MENIER, Maire ; *Secrétaire Générale* : Mlle J. PINGAUD, Professeur.
- BEZIERS — *Pr.* : D^r VABRE ; *Vice-Pr.* : Mme la Directrice du Collège ; M. BALDY ; *Sec.* : Mlle TUROT, Professeur agrégée.
- ST-OMER. — *Président* : M. ADRIAN, Proviseur du Lycée ; *Secrétaire* : M. DELIGNY, Professeur ; *Trésorier* : M. DUPONT, professeur au Lycée.
- CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (Comité des Ardennes) — *Président* : Général de WIGNACOURT ; *Vice-Présidents* : MM. DACREMONT, Adjoint au Maire ; LAMBERT ; *Secrétaire* : M. DELAHAYE, Proviseur ; *Trésorier* : M. BOHRER.
- LE HAVRE. — *Président* : Amiral DIDELOT ; *Vice-Présidents* : MM. A. DUBOSC, Césaire LE GRAND, Proviseur ; *Secrétaire Général* : M. LIEURY ; *Trésorier* : M. CHALET.
- St-LO. — *Président* : M. FUSTER, Inspecteur d'Académie ; *Vice-Président* : M. GAILLARDON, Inspecteur d'Enseignement primaire ; *Secrétaire Générale* : Mlle G. GAILLARDON.
- CHALONS-SUR-MARNE. — *Président* : M. LÉAUD, Directeur d'Ecole Normale ; *Vice-Président* : M. Marc MILLET, V. P. du Conseil de Préfecture ; *Secrétaire Général* : M. BRILLAND, Archiviste départemental ; *Délégué* : M. Victor GIMONET, Secrétaire de l'Ecole des Arts et Métiers ; *Trésorier* : M. ROYER, Président des Groupements économiques de Champagne.
- ANGERS. — *Président* : M. le D^r BOCQUEL ; *Vice-Présidents* : M. KOSZUL, M. le chanoine URSBAU ; *Secrét. Gén.* : M. J. MOISAN
- LUNEL. — *Président* : M. Louis CHAPRY ; *Secrét. Gén.* : M. Louis ABRIQ ; *Trés.* : M. DUCAILAR.
- TROYES. — *Prés.* : M. de MONTGOLFIER, Industriel ; *Vice-Prés.* : M. GRIS, libraire ; *Sec. Gén.* : M. LAURENT-NIWINSKI ; *Trés.* : M. GARNIER, Ingénieur.
- CHATEAURoux. — *Présidente* : Mme LEHONCHU ; *Secrétaire Générale* : Mlle M. STROWSKA, Professeur au Collège.
- MAURIAC. — *Président* : M. REYT, négociant ; *Sec. gén.* : M^e LAMOUROUX ; *Trésorier* : M. CORDIER, professeur ; M. TOURTOULOU.
- POITIERS. — *Prés.* : M. AUDINET, professeur à la Faculté de Droit ; *Vice-Prés.* : MM. CAILLAND, Négociant, de LABRIOLLE, professeur à la Faculté des Lettres ; *Secr.* : M. SOUTY ; *Trés.* : Commandant GUILLEMINOI ; *Délégué* : D^r JABLONSKI.
- COMITÉ DU QUARTIER LATIN. — *Présidente* : Mlle de la CHASSAGNE ; *Secrétaires* : MM. BÉRIDOT-BOURELLY ; BLANC ; *Trésorier* : M. TRAYER.
- COMITÉ D'ACTION SCOLAIRE. — *Président* : M. NOUVEL, Préfet des Etudes à Ste-Barbe ; *Vice-Présidents* : M. DURAND, (St-Louis) ; M. HURRY, Instituteur ; *Secrét. Gén.* : Mlle POLLET (Fénelon) ; *Trés.* : M. TRESSE (Buffon) ; *Délégués* : M. VERNIER, Mlle PIEDZICKA.
- LES FRÈRES D'ARMES FRANCO-POLONAIS, *Directeurs* : MM. TIJOU, R. CHRÉTIEN.

Groupes Régionaux

CLERMONT-FERRAND, M. DESDRIVES DU DÉZERT, Doyen de la Faculté des Lettres ; BEAUNE, Mlle BIDAULT, Professeur ; BOURG ; MACON, M. DUHAIN, Professeur au Lycée ; BARCELONNETTE, M. CAIRE ; EMBRUN ; BRIANÇON, M. SÉCLÉT, Principal ; LA ROCHELLE, D^r DROUINEAU ; CHERBOURG ; St-SERVAN, Mme BRILLOT ; NIMES, Mlle REBOUL et VERRIEUX, agrégée de Sciences ; AIX-EN-PROVENCE ; BETHUNE, M^e LÉOILLON, avocat ; COMMERCY, M. TOUCAS-MASSILLON, Sous-Préfet ; ROCHEFORT ; LE CREUSOT : M. MYARD ; CARCASSONNE, M. ROUGÉ, négociant ; ALAIS, Mlle GUÉRIN, Professeur ; SAUMUR ; CHOLET, M. POURRIAS, organiste ; AURILLAC, M. Louis FAROES, ancien député ; FIGEAC ; MONTCEAU-LES-MINES ; AUTUN : M. LIMAL ; ARRAS, M. MONORY.